

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — " 6 " 11 " 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 21 ^m »	5 » 45 ^m »	7 » 39 ^m »	9 » 22 ^m »	9 » 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	2 » 58 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. / Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. / Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 2 Octobre.

C'est vers l'Orient qu'il faut regarder en ce moment. Les événements qui s'y passent ont la plus haute importance.

Les ambassadeurs des grandes puissances ont protesté, dit une dépêche de Constantinople, contre l'attitude prise par Riza-Pacha. Les renseignements que donne cette dépêche sur la réponse du sultan sont très vagues. Le sultan aurait demandé que la protestation fût retirée, et qu'un bref délai lui fut accordé. Mais dans quel but Abd-ul-Hamid réclame un délai, c'est ce que la dépêche ne dit pas. Est-ce pour faire une réponse définitive à la protestation, pour se donner le temps de choisir entre un désaveu ou une approbation de Riza-Pacha, ou enfin pour exécuter en Albanie ses anciennes promesses, qu'il a rétractées de fait en imposant subitement comme condition de la remise de Dulcigno des clauses inacceptables ? La dépêche ne le dit pas. Ni la diplomatie, ni l'escadre de Raguse ne peuvent agir, tant qu'on ne saura pas officiellement si le sultan est derrière Riza-Pacha, ou si le général turc se trouve seul engagé par sa déclaration.

La ligue albanaise, d'après une dépêche publiée par le Times, aurait résolu à sa manière la question de Dulcigno, en incendiant cette ville. Le fait est possible ; mais, n'est pas confirmé. Un incendie général impliquerait l'évacuation de la ville par la population, qui, en presque totalité, est musulmane. Mais il n'empêcherait pas les Albanais de conserver la citadelle, qui est au dehors de la nouvelle ville, et n'a dans son voisinage qu'un très petit nombre de maisons.

Après la déclaration de Riza-Pacha, les Monténégrins ont fait comme l'escadre : ils ont suspendu leurs mouvements. Le prince Nikita, dit-on, a prévenu l'amiral Seymour que l'attitude menaçante prise inopinément par Riza-Pacha l'obligeait à augmenter ces préparatifs militaires. Ce temps d'arrêt a été reproché aux Monténégrins par certains journaux étrangers. S'ils veulent avoir Dulcigno, a-t-on ajouté, qu'ils le prennent eux-mêmes. L'Autriche-Hongrie était autorisée à occuper la Bosnie et l'Herzégovine, comme ils sont autorisés à se rendre maîtres de Dulcigno. Elle a cependant conquis ce pays, de vive force ; que les Monténégrins en fassent autant à Dulcigno. Mais cette assimilation qu'on cherche à établir entre les deux situations n'est pas exacte. On oublie que les Monténégrins ont déjà pris Dulcigno, qu'ils en sont sortis pour exécuter loyalement le traité de Berlin, et qu'ils avaient le droit de compter sur la bonne foi de la Porte Ottomane et sur la garantie des puissances, pour obtenir le territoire qu'on leur accordait en échange de la ville conquise et évacuée par eux.

La dépêche suivante arrivée jeudi soir a produit une bonne impression. Les gouvernements représentés par les sous-signés,

afin de prouver l'entier désintéressement avec lequel ils poursuivent l'exécution du traité de Berlin, s'engagent à ne chercher dans aucun arrangement qui pourrait intervenir comme conséquence de l'action concertée pour l'exécution du traité concernant le Montenegro, et éventuellement la question grecque, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage commercial qui ne serait pas également obtenu par les autres nations.

Contrairement à l'avis des journaux qui pensent que la Chambre, dans sa prochaine session, enfantera de nombreuses lois, le *Soir* fait remarquer que la dernière session d'une législature est presque toujours stérile. Il ajoute que, très probablement, les députés élus en 1877 ne feront pas exception à cette règle à peu près invariable.

Telle n'est pas l'opinion du *Siècle*, qui adjure la Chambre de ne point faire un pareil aveu d'impuissance, et de ne point laisser sans solution les problèmes qu'elle a soulevés ou qui se sont posés pendant sa durée.

Quoi ! s'écrie le *Siècle*, après deux ou trois ans de tâtonnements et d'hésitations, d'ajournements causés non pas par la Chambre, dont l'opinion était faite, mais par la timidité des ministères qui sont toujours venus non pas faciliter, mais entraver le travail des commissions, les projets de lois sont prêts, les rapports déposés, la discussion même commencée pour l'un d'eux, et la Chambre anéantirait tout ce travail, se déclarerait incapable de le mener à bonne fin, et retournerait, après cette déclaration, devant les électeurs !

Le *Soir* répond en répétant ce qu'il a déjà dit : Arrivée au terme de son mandat, la Chambre des députés n'a plus l'autorité nécessaire pour mener à bonne fin, en quelques mois, la tâche qu'elle n'a pu accomplir dans un délai de trois années. On parle toujours de l'opinion publique, des volontés du suffrage universel. Nos députés sont-ils bien sûrs de connaître en ce moment, d'une façon exacte, les vœux, les idées véritables du pays sur les principales questions à l'ordre du jour ? Ont-ils fait connaître, dans leurs professions de foi, leurs sentiments sur ces questions ?

Et puis, n'y a-t-il pas un péché originel dans les discussions et les polémiques de certains organes républicains ? Ils semblent ignorer, la plupart du temps, l'existence et les droits constitutionnels de la Chambre haute, et ne tenir aucun compte du rôle qui lui appartient dans le jeu de nos institutions.

Ainsi, le *Siècle* prétend que, le moins que puisse faire la Chambre des députés, c'est de voter en novembre la loi sur la magistrature. Mais sur cette question précisément, tout le monde sait qu'il y a un dissentiment absolu entre la Chambre des députés et le Sénat.

Tandis que la Chambre incline visiblement à la suppression ou du moins à la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, ce n'est un secret pour personne que la majorité du Sénat paraît fermement résolue à maintenir ce principe dans notre législation.

En présence de cet antagonisme, n'est-il pas plus opportun et plus sensé de laisser aux membres de la prochaine Assemblée le soin de trancher la question, laquelle sera posée inévitable-

ment dans les professions de foi des candidats ? Cette réserve et cette action s'imposent à nos députés, s'ils ont pour le suffrage universel le respect qui lui est dû.

Mercredi, 29 septembre, il y a eu soixante années que le comte de Chambord est né. Les fidèles de la légitimité ont célébré cet anniversaire, suivant leur habitude, par des banquets et des réunions où se sont exprimés en termes chaleureux de vives critiques sur la situation actuelle et de grandes espérances d'avenir. Certains journaux républicains et radicaux s'élevèrent contre ces manifestations ou les tournent en ridicule. Ils ont doublement tort. Rien n'est plus respectable que le culte des souvenirs et l'hommage d'une fidélité éprouvée. Le parti légitimiste garde, avec une inflexible énergie, sa foi politique, et depuis cinquante ans, malgré tous les événements accomplis autour de lui, il est resté inébranlable dans ses convictions. Il faut honorer de tels dévouements dans notre époque où le scepticisme politique égale, malheureusement, le scepticisme religieux. D'autant plus que, si la doctrine de la monarchie traditionnelle est incompatible avec les principes et les besoins de notre temps, elle n'en constitue pas moins une grande et vénérable doctrine, que le dernier successeur des rois légitimes représente avec autant de dignité que de grandeur. Il y a, d'ailleurs, d'autant plus d'inconvenance à railler cette religion du passé, que le parti légitimiste est moins dangereux pour la démocratie moderne. C'est une élite isolée et impuissante, un brillant état-major sans soldats. Mais, si l'on ne peut plus le craindre, il est toujours digne d'être respecté.

(Liberté.)

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

LE NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES

Dispositions transitoires qui pourront être appliquées dès la rentrée dans les lycées et collèges.

Division élémentaire

En neuvième et en huitième, le plan d'études sera appliqué dès cette année sans aucune restriction :

NEUVIÈME

- Langue française (10 heures).
- Histoire et géographie (4 heures).
- Sciences (4 heures).
- Langues vivantes (4 heures).
- Dessin (2 heures).

HUITIÈME

Même distribution.

Le conseil supérieur a décidé que pour ces deux classes (comme pour la septième) il y avait avantage à laisser les diverses parties de l'enseignement dans les mains d'un seul professeur, sauf pour les langues vivantes et pour le dessin, qui seront confiés à des maîtres spéciaux. Là où les spécialistes feraient défaut, on ajournera les langues et le dessin. Quant aux professeurs élémentaires, peut-être ne seront-ils pas tout d'abord à la hauteur de leur tâche et

auront-ils quelque peine à se faire aux nouvelles méthodes ; mais l'expérience leur viendra peu à peu. A leur intention, les proviseurs organiseront des conférences pédagogiques. Des ouvrages appropriés aux besoins du nouvel enseignement leur seront adressés.

SEPTIÈME

Nouveau plan d'études

- Langue française (8 heures).
- Histoire (2 heures).
- Géographie (2 heures).
- Sciences (4 heures).
- Langues vivantes (4 heures).
- Dessin (2 heures).

Programme adopté pour la rentrée

- Langue française (4 heures).
- Latin, ancien programme (4 heures) (a).
- Histoire (3 heures) (b).
- Géographie (1 heure).
- Sciences (4 heures) (c).
- Langues vivantes (4 heures).
- Dessin (2 heures).

(a) Dans le nouveau plan d'études, le latin ne doit commencer qu'en sixième, mais il ne peut être question d'interrompre le latin pour ceux qui conformément au programme antérieur, ont déjà appris en huitième les éléments de cette langue. En conséquence, sur les huit heures assignées à la langue française, quatre sont réservées au latin. Cet année, aucun enfant étranger aux études latines ne sera admis en septième ni en sixième.

(b) L'histoire ne devrait comprendre l'histoire de France, d'après le plan d'études, que depuis l'avènement de Henri IV. Mais la période précédente n'ayant pas été étudiée dans la classe de huitième, on consacra à l'histoire trois heures par semaine, dont une prise sur les leçons de géographie.

(c) Même observation pour les sciences. L'enseignement des sciences naturelles comprendra, outre le programme de la septième (histoire naturelle des pierres et des terrains) le programme de la huitième (éléments d'histoire naturelle des animaux et végétaux). Le temps donné à cet enseignement rédoira d'autant les leçons de calcul, de géométrie et de sciences expérimentales.

Division de Grammaire

SIXIÈME

Nouveau plan d'études

- Langue française (3 heures).
- Langue latine (10 heures).
- Histoire et géographie (3 heures).
- Sciences (3 heures).
- Langues vivantes (3 heures).
- Dessin (2 heures).

Programme adopté pour la rentrée

- Langue française (3 heures).
- Langue latine (9 heures).
- Histoire et géographie (3 heures).
- Sciences (4 heures) (a).
- Langues vivantes (3 heures).
- Dessin (2 heures).

(a) Les élèves qui vont suivre cette classe n'ayant reçu les années précédentes aucune notion d'histoire naturelle, on comblera cette lacune en prélevant une heure sur les dix heures affectées au latin et en la reportant sur les sciences.

Le grec ne sera plus enseigné en sixième.

Donc, sauf pour ce qui concerne la distribution des heures de sciences et de latin, le plan

d'études sera appliqué en sixième sans aucune réserve.

CINQUIÈME
Nouveau plan d'études

- Langue française (3 heures).
- Langue latine (10 heures).
- Histoire et géographie (3 heures).
- Sciences (4 heures).
- Langues vivantes (3 heures).
- Dessin (2 heures).

Programme adopté pour la rentrée

- Langue française (3 heures).
- Langue latine (5 heures) (a).
- Langue grecque (4 heures).
- Histoire et géographie (3 heures) (c).
- Sciences (5 heures) (b).
- Langues vivantes (3 heures).
- Dessin (2 heures).

(a) Le grec continuant provisoirement de figurer au programme de la cinquième, on lui attribuera quatre heures prises sur les dix heures données au latin.

(b) D'autre part les élèves de cinquième étant restés jusqu'ici absolument étrangers à l'histoire naturelle, on ajoutera une heure aux leçons de sciences, qui disposeront ainsi de quatre heures au lieu de cinq; cette heure supplémentaire sera enlevée au latin qui, cédant quatre heures au grec et une à l'histoire naturelle, ne comportera plus que cinq heures au lieu de dix.

(c) Le programme de la géographie pour cette classe comprenant précisément les matières étudiées jusqu'ici en sixième, on substituera le programme de la sixième à celui de la cinquième.

Enfin, pour entrer en cinquième, il faudra posséder les éléments de la grammaire grecque.

QUATRIÈME
Nouveau plan d'études

- Langue française (3 heures).
- Langue latine (6 heures).
- Langue grecque (6 heures).
- Histoire et géographie (3 heures).
- Sciences (3 heures).
- Langues vivantes (2 heures).

Programme adopté pour la rentrée

- Langue française (3 heures).
- Langue latine (6 heures).
- Langue grecque (5 heures) (a).
- Histoire et géographie (2 heures).
- Sciences (4 heures) (2).
- Langues vivantes (2 heures).

(a) Une heure sera prélevée sur l'enseignement du grec qui compte déjà deux années d'étude, et attribuée aux sciences naturelles.

Dans les classes de grammaire, l'enseignement des mathématiques, de l'histoire et des sciences naturelles doit être confié à des professeurs spéciaux dès que les ressources du budget et le personnel disponible le permettront. La chose est faite déjà pour les lycées de Paris; les lycées de première catégorie, en province, seront pourvus dans quelques jours. Dans les autres établissements, le professeur ordinaire continuera à être chargé provisoirement des enseignements spéciaux, à moins qu'il soit possible de recourir aux professeurs de science et d'histoire des classes supérieures, moyennant indemnité.

Par suite de ces dispositions, les professeurs de grammaire n'auront à fournir que douze, treize ou quatorze heures de leçons par semaine. En raison de cette situation privilégiée, l'administration pourra réclamer d'eux un maximum de quinze heures; les heures supplémentaires pour atteindre le maximum seront consacrées à leurs propres élèves.

Division supérieure

Ici le plan d'études pourra être mis en vigueur, sauf quelques légères modifications. Peut-être les auteurs français, latins et grecs indiqués au programme paraîtront-ils un peu trop faciles; mais les professeurs pourront aller en avant et choisir dans le programme des années suivantes tel auteur qui ne leur paraîtra pas dépasser le niveau de la classe.

Pour compléter l'enseignement des sciences, on prendra :

- En troisième, une heure sur les heures d'étude pour être consacrée à l'histoire naturelle;
- En seconde, une heure sur les heures d'étude pour être consacrée à la physique;

En rhétorique, une heure sur les heures des conférences pour être consacrées à parcourir sommairement tout le programme de physique;

Le nouveau plan d'études sera suivi dans toutes ses parties en philosophie.

En résumé, les mesures transitoires pres-

crites concernent surtout la septième et les classes de grammaire; on appliquera le nouveau plan d'études intégralement en neuvième, en huitième et en philosophie, et avec de légères modifications en troisième, seconde et rhétorique.

Enfin, dans la semaine qui suivra la rentrée, tous les élèves seront soumis aux examens de passage. Chacun des professeurs attachés à la classe pour laquelle l'élève est présenté donnera une note spéciale et indépendante. Le proviseur décidera de l'admission ou du rejet d'après l'ensemble des notes. Toutes les fois qu'un élève sera signalé comme pouvant, à l'aide d'un travail sérieux, réparer le temps perdu et se mettre au niveau de la classe, il pourra être admis à titre provisoire, à condition de subir ultérieurement un nouvel examen.

(France).

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des Manufactures de l'Etat.

(Extrait du Journal officiel.)

AVIS.

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture, des magasins et de la comptabilité dans les manufactures, aura lieu à la fin de l'année 1880, à une date qui sera ultérieurement fixée. Les jeunes gens qui désireront s'y présenter devront se faire inscrire, avant le 20 novembre prochain, dans les bureaux du directeur à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, le Havre, le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Périgueux, Riom, Tonnes, Toulouse et Vesoul, ou dans ceux de l'inspecteur de culture de Neufchâteau, Pont-de-Beauvoisin, St-Malo ou Tarbes.

Tout postulant devra joindre à sa demande d'inscription :

- 1° Un extrait légalisé de son acte de naissance constatant qu'il est âgé de dix-neuf ans au moins et de vingt-trois ans au plus;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de sa commune;
- 3° Le diplôme de bachelier ès-lettres ou celui de bachelier ès sciences.

Les anciens militaires pourront exceptionnellement obtenir leur inscription jusqu'à vingt-six ans, pourvu qu'il ne se soit pas écoulé plus d'une année depuis leur libération du service.

L'administration porte à la connaissance des candidats qu'aux termes d'un arrêté ministériel du 12 mars 1880, le surnumérariat pour les agents admissibles aux emplois supérieurs est remplacé par un stage d'un an, au traitement de 1,500 fr.

Elle rappelle aux jeunes gens reconnus admissibles aux écoles normales supérieures (section des sciences), polytechnique et forestière et âgés de vingt-un à vingt-cinq ans, que, d'après l'article 4 de l'arrêté ministériel précité, dont ils peuvent demander communication à la préfecture de leur département, ils sont dispensés de passer l'examen, et pourront être nommés vérificateurs stagiaires à la condition de produire les justifications énumérées à l'article 5. Leur inscription sera reçue à la direction générale des manufactures de l'Etat (ministère des finances) jusqu'au 20 novembre prochain.

INTENDANCE.

Le ministre de la guerre a décidé le 31 août dernier que des concours auraient lieu aux mois d'avril et de novembre de chaque année pour le recrutement des fonctionnaires de l'intendance de réserve ou de l'armée territoriale.

Les officiers appartenant à la disponibilité ou à la réserve de l'armée active;

Les officiers de réserve;

Les anciens sous-officiers appartenant à la réserve de l'armée active ainsi que ceux appartenant à la disponibilité, qui se trouvent dans les six mois précédant leur passage dans la réserve, peuvent être admis à concourir comme officiers de réserve attachés à l'intendance sous la condition que les officiers de réserve et les anciens sous-officiers soient licenciés en droit;

Les anciens engagés conditionnels appartenant à la réserve ou se trouvant dans les six mois précédant leur passage dans cette catégorie sont aussi admis transitoirement à concourir, à la condition qu'ils seront licenciés en droit et qu'ils auront obtenu en quittant leur corps, la mention (très bien).

Les fonctionnaires de l'intendance de l'armée territoriale sont choisis, en principe, parmi les fonctionnaires de l'intendance retraités et les officiers de réserve attachés à l'intendance, passés dans l'armée territoriale; mais on peut également admettre à des emplois de cette nature : les officiers retraités ou démissionnaires quelque soit leur grade, les anciens officiers de l'inspection et du commissariat de la marine, les anciens fonctionnaires de l'intendance auxiliaire ou provisoire (1870-1871), et enfin les anciens officiers, sous-officiers et soldats de la garde mobile ou des corps mobilisés qui appartenant à l'armée territoriale ou à la réserve, pourvu qu'ils soient licenciés en droit, ou qu'ils aient exercé pendant 3 ans, au moins, les fonctions de sous-préfets ou de conseiller de préfecture.

Les anciens fonctionnaires de l'intendance du cadre actif auxiliaire ou provisoire et les anciens officiers de l'inspection et du commissariat de la marine, sont dispensés de tout examen.

Les autres candidats doivent envoyer leurs demandes aux généraux commandants les subdivisions avant le 1^{er} octobre ou le 1^{er} mars de chaque année, pour être admis à prendre part aux examens dont le programme est inséré au journal militaire officiel.

Par arrêté préfectoral du 30 septembre 1880, ont été nommés instituteurs :

- MM. Nouelles, à St-Pantaléon; Blanchou, à Cras; Longayrie, à Nadillac; Ourcival, à St-Hilaire (Labenque); Sourzat, à Camburat; Rauffet, à St-Jean-de-Laur; Conquet, à Francoules; Balagayrie, à Montgesty; Basset, à Miers; Brugalieros, à Ussel; Lamothe, à St-Germain; Linol, à Gréalou; Biassette, à Cuzance; Parry, instituteur-adjoint, à Luzech; Cavalie, instituteur-adjoint, à Castelnau.

Par arrêté préfectoral du même jour, ont été nommées institutrices :

- MM^{es} Blanchou, à Cras; Rigal, à Lentillac; Valéry, à Ste-Alauzie; Cournot, à Labastide-du-Haut-Mont; Taurand, à Mayrinbac-le-Frankal; Pradié, à St-Simon; Rigal, à Nadillac; Péliissier, à Broailles; Lompech, à Lanzès; Dupuy, à Bouziès-Haut; Lacoste, à Lascabanes; Lacombe, à Labastide-Marnhac; Rey, à Lavercaillère; Navarre, institutrice provisoire à Mechmont.

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

L'examen de validation de stage auquel ont à satisfaire les élèves en pharmacie, aspirant au diplôme du premier ou du second degré, aura lieu le jeudi, 4 novembre, à 8 heures du matin, dans une salle de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, rue Jean Burquet.

Les candidats devront adresser ou remettre au secrétariat de la Faculté de médecine, avant le 31 octobre, terme de rigueur, leur demande d'inscription, accompagnée :

- 1° De leur acte de naissance;
- 2° De leur certificat de grammaire ou diplôme de bachelier;
- 3° De certificats établissant qu'au moment de l'examen ils ont accompli régulièrement leurs trois années de stage;
- 4° D'un certificat de bonne vie et mœurs;
- 5° Du montant des droits d'inscriptions fixés à 25 fr.

Les élèves qui ont été autorisés, conditionnellement, à prendre leurs quatre premières inscriptions pendant l'année scolaire 1879-1880 sont prévenus qu'ils ne pourront poursuivre leur scolarité qu'après avoir subi avec succès leur examen de stagiaire.

Aux termes du décret du 5 juin 1880, il faut pour être nommé directeur ou directrice d'Ecole normale, être pourvus de deux titres nouvellement créés, savoir : le certificat d'aptitude à l'enseignement des Ecoles normales et le certificat d'aptitude à la direction de ces établissements.

Les Inspecteurs primaires en exercice et les

candidats pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection, mais non encore munis du certificat d'aptitude à l'enseignement, qui désireraient régulariser leur candidature en acquérant ce dernier titre, sont informés qu'ils pourront prendre part, comme les directrices, à la session spéciale des 8 et 9 octobre prochain.

Les examens auront lieu à Paris, à la Sorbonne. Les demandes d'inscriptions doivent être adressées avant le 6 octobre, à M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, président de la commission.

Les vols recommencent depuis belle à Cahors. Chaque année une bande qui, jusqu'ici, n'a pu être découverte, se livre à toutes sortes d'exploits. L'an dernier c'était les bureaux de la Société générale qui étaient saccagés, sans qu'on ait pu découvrir les coupables. Jeudi soir c'était deux magasins de la ville qui étaient envahis à leur tour. A la pharmacie Filhol, Place au bois, le comptoir était déjà forcé et un vol considérable allait être consommé si le propriétaire, réveillé en sursaut, n'avait troublé les voleurs dans leur opération. Dans la même nuit, en pleine rue de la Liberté, le comptoir de la pâtisserie Lutz était dévalisé : 100 fr. et une montre ont été soustraits.

Une bonne fois, mettra-t-on la main sur ces malfaiteurs? Nous le souhaitons dans l'intérêt de la tranquillité publique.

La musique militaire jouera le dimanche, à partir de demain, de 4 à 5 heures, sur les allées Fénélon.

Un malheureux accident est arrivé hier au chantier du chemin de fer de Nozajous.

Une partie du remblais s'est affaissée, ensevelissant un ouvrier et blessant deux autres terrassiers qui travaillaient à cet endroit. Après quelques heures de recherches on a découvert un des ouvriers qui ne donnait plus signe de vie. Quant aux deux autres, ils ont reçu des blessures plus ou moins graves. Ils ont été admis d'urgence à l'hôpital de Cahors.

Hier soir M. le général inspecteur Paturé a offert un dîner aux officiers supérieurs du 7^e de ligne aux Ambassadeurs. La musique s'est fait entendre de 7 à 9 heures devant l'hôtel.

BANQUE DE FRANCE

Avis au Public

Jusqu'à présent, la Banque imposait à ceux de ses Comptes Courants qui ne résidaient pas dans les villes où elle a des Succursales, l'obligation d'y élire domicile et de s'y faire représenter.

Cette règle, qui privait des bienfaits du crédit une classe considérable de négociants et d'industriels qui habitent les petites villes ou la campagne, vient d'être modifiée par le Conseil Général de la Banque.

A l'avenir, les négociants domiciliés hors du chef-lieu des Succursales pourront être, avec l'approbation du Gouvernement de la Banque, admis au Compte Courant, avec faculté d'es-compte, sans condition de résidence.

La remise des bordereaux d'escompte, l'enroi des fonds, et en général toutes les opérations effectuées entre la Banque ou ses Succursales et les Comptes Courants extérieurs pourront se faire par correspondance.

Les Directeurs des Succursales ont reçu les instructions nécessaires pour la mise à exécution de ces nouvelles mesures, et ils les porteront à la connaissance des négociants intéressés.

Société des coupons commerciaux.

Première liste des Négociants adhérents

DE LA VILLE DE CAHORS

MM.

- Alchié, chapellerie en tous genres, rue de la Mairie;
- Bach, vins et alcools, rue du Parc;
- Belon, Sylvestre, marchand tailleur, confections en tout genre, Boulevard Nord;
- Boutet et Entraygues liquoristes (spécialité crème de noix) rue Portail-Alban;
- Eserouzailles, pharmacien (spécialité de vins de quinquina), rue de la Mairie;
- Filhol et Course, grands magasins du printemps, rue de la Liberté;
- Férando, jeune, négociant, faubourg Cabessut.

Mme Vve Grelet, ganterie, parfumerie, lingerie (ancienne galerie Fontenille).
Girma, libraire, boulevard nord.
Jouves, épicer, rue de la Mairie.
Lacombe, peintre (encadrements et gravures), rue Fénelon.
Larrive, fils aîné, rue de la Liberté (mercerie, machines à coudre de tous systèmes).
Mandelli, frères, bijouterie, orfèvrerie, boulevard Nord.
Maysen, épicer, boulevard Nord.
Montagne fils, vins et alcools, en face de la gare.
Peret, confiseur pâtissier, rue de la Mairie.
Pouget, négociant.

LE CRÉDIT DE LOT

Suivant délibération du conseil d'administration en date du 27 septembre dernier, MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le Dimanche, 17 courant, à 10 heures du matin, au siège de la Société.

Ordre du jour.

- 1° Modification des statuts ;
- 2° Augmentation du capital social ;
- 3° Nomination d'un censeur.

COMICE AGRICOLE DE ST-CÉRÉ.

On nous écrit de St-Céré :

Le Comice agricole de St-Céré vient d'obtenir un véritable succès, pour ainsi dire un triomphe. L'exposition agricole et industrielle qu'il avait organisée, a réussi au delà de toute espérance et a émerveillé la foule énorme qui a visité depuis le 25 jusqu'au 28, les salles où étaient déposés avec un goût parfait, les nombreux produits que près de deux cents exposants avaient envoyés à la commission.

La distribution des primes et médailles, sous la présidence de M. de Colomb président du Comice et organisateur du concours, a eu lieu le 26. Nous rendrons compte dans quelques jours de cette cérémonie et de l'ensemble de l'exposition.

On écrit de Nîmes :

Un fâcheux accident est arrivé jendi, vers 5 heures du soir, à la ménagerie Pezon, qui se trouve installée sur notre champ de foire. M^{lle} Pezon, âgée de dix-neuf ans, était entrée dans la cage aux lions pour y faire ses exercices de dompteur, lorsque tout à coup une lionne s'est précipitée sur elle et l'a blessée en plusieurs endroits avec ses terribles griffes. Grâce au courage et au sang-froid de la jeune dompteuse, qui a lutté un instant corps à corps avec le terrible animal, elle a pu d'un coup de barre de fer repousser la lionne et sortir précipitamment de la cage.

MM. les médecins appelés en toute hâte, ont prodigué leurs soins à l'intéressante blessée et ont constaté qu'elle n'avait reçu aucune blessure grave.

On croit qu'elle pourra bientôt reprendre ses exercices.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} OCTOBRE.

Foire peu importante. Au champ de foire 150 paires de bœufs vendus à des prix variant depuis 450 à 900 fr. la paire ; les gras, de 30 à 36 fr. les 50 k., poids vif. — 320 moutons ou brebis vendus de 16 à 46 fr. pièce ; les gras, de 55 à 65 centimes le kil. poids vif. — 380 porcelets vendus de 20 à 45 fr. la pièce. — 60 cochons vendus de 50 à 90 fr. la pièce. Très peu d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature ont été traitées.

Marché aux grains.

Mis en vente	Vendus	Prix moyen.
Blé 807 hect.	616 hect.	22 ^{fr} 13 ^{cs}
Maïs 220 —	200 —	10.90
Baisse sur le précédent marché, Maïs 5 fr. 60		
		Blé 0 fr. 35

On lit dans le Journal de Condom :

L'Armagnac a commencé ses vendanges. La généralité des propriétaires n'avaient pris leurs mesures que pour entrer en besogne dans les premiers jours de la semaine qui va suivre.

Une série de jours pluvieux a occasionné une pourriture générale, principalement dans la Ténarèze et le Bas-Armagnac, avant maturité complète du raisin. Forcé a été de commencer sans retard.

Nous ne pouvons rien dire encore du résultat positif de la récolte, mais, jusqu'à preuve du contraire, nous n'en maintenons pas moins ce

que nous avons déjà dit dans nos précédents bulletins, à savoir que l'année 1880 ne produira qu'une demi-récolte, en augmentation sur la précédente, de 50 p. 0/0 dans la moyenne.

A tort ou à raison, on augure généralement mal de la richesse alcoolique du *mout*. Encore quelques jours et la vérité se fera connaître.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 septembre au 2 octobre.

Naissances.

Delon, Marie, rue St-Urcisse, 41.
Poujet, Henri, rue St-Priest, 6.
Relhié, Marie, rue Fénelon.
Contou, François, rue Mascoutou, 39.
Gisbert, Prosper, rue des Boulevards, 8.

Mariages.

Estienne, François, et Salinié, Marie.

Décès.

Calvet, Julie, 24 jours, rue Darnis.
Ticou, Lucie, 5 mois, rue St-Marc.
Sembel, Jules, 18 mois, rue du Portail des-Augustin.
Calendrié, Antoine, 80 ans, rue de la Citadelle.
Bourière, Firmin, 10 mois, rue Fongas, 5.
Bru, Cyprin, 19 mois, rue Dominici.
Brugie, Jean, 75 ans, rue St-James.
Combebias, Pierre, 82 Impasse St-Urcisse.
Lamothe, Auguste, 19 ans, (Hospice).
Marmiesse, Edouard, 12 ans, (Hospice).

Dernières Nouvelles

Paris, 1^{er} octobre.

L'Agence Havas contient la note officielle suivante :

« Le bruit qui a couru du rappel des vaisseaux français de l'Adriatique est inexact. Le gouvernement français est très décidé à ne pas se séparer du concert européen, tout en gardant l'attitude réservée qu'il a montrée jusqu'à présent. »

Un grand conseil de ministres a été tenu en Angleterre.

Il a été décidé, paraît-il, que les escadres changeraient de mouillage. D'un autre côté, d'après le Temps, il aurait été établi que l'accord des puissances faisait espérer une bonne solution.

L'Intransigeant a lancé l'idée d'un meeting qui aurait lieu à Paris pour protester contre la contre la démonstration navale faite devant Dulcigno par les six grandes puissances, et particulièrement contre l'accession de la France à cette alliance de cuirassés.

Quatre journaux d'extrême gauche : la Commune, la Justice, le Mot d'Ordre et le Nouveau Journal ont adhéré à cette proposition.

La Vérité se joint à eux ce matin. Le meeting aura lieu dimanche, 3 octobre, au cirque Fernando. L'entrée sera publique et gratuite.

Les Débats constatent l'échec des puissances à Dulcigno. Ils déclarent que si l'entente est encore possible c'est à Constantinople même qu'il faut agir.

La France voudrait que le gouvernement français proposât aux puissances d'abandonner la démonstration navale et laissât les Monténégrins et les Grecs s'arranger avec la Turquie.

Bourse de Paris

Cours du 2 octobre.

Rente 3 p. %	85.40
— 3 p. % amortissable	87.20
— 4 1/2 p. %	114.75
— 5 p. %	120.15

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT (1)

(Extrait).

BELFORT, c., cant. de Lalbenque, arr. de Cahors. — ☒ et Percept. de Lalbenque. — 5 de Belfort (662 p.), de St-Fleurien (275 p.), de St-Geniez (355 p.), de St-Jean des Arades (130 p.). — Débit de tabac.

Géographie : Superf. 3591 hect. — 1396 hab. — Alt. moy. 239 m. — Terrains tertiaires de la formation miocène qui constitue une grande partie du cant. de Lalbenque.

Principaux v. et h. : Belfort (216 hab.) ; — Alibert (60 hab.), à 3 k. de Belfort ; — Hélias (71 hab.), à 2 k. ; — Loubéjac (115 hab.), à 5 k. ; — St-Fleurien (50 hab.), à 4 k. ; — Souques (85 hab.), à 4 k. 500.

Cours d'eau : Ruisseaux de l'Éoure, de Glaych, de l'Emboulas, de Doure et de Tourteret, les trois derniers limitant la c.

Voies de c^m : Route dépe^e n^o 22, de Lafrançaise à Laguèpie ; — chem. vic. d'int. com. n^o 5, de Montpezat à St-Géry ; — chem. vic. d'int. com. n^o 97, de Ventailac à Lapenche. — 5 chem. vic. ord.

Distances : au chef-l. de cant. 9 k. ; au chef-l. d'arr. et de départ. 26 k.

Statistique : 445 Electeurs. — 12 Cons. mun.

Principal des 4 cont. dir. 12498 fr. Revenus de la commune, 370 fr.

Instruction : Ecole c^{ie} laïque de garçons (66 élèves) ; — école c^{ie} congrég. de filles (55 élèves).

Produits agricoles : Blé, maïs, vin.

Commerce et Industries : Moulins à farine. — auberge ; cabaret. — Foires les 10 janv., 15 avril, 15 juin, 16 août, 29 nov. — Fête patr., le 15 août à Belfort, le 24 juin à St-Jean des Arades, le 19 août à St-Geniez et le 22 août à St-Fleurien.

Historique.

Pendant la Révolution. — C. de Belfort, cant. de Lalbenque, district de Cahors. Avant la Révolution. — La c^{ie} de Belfort (subdél. de Caussade, élection de Montauban) payait 19153 livres d'impositions ; ses charges locales ord. étaient de 940 livres. — Paroisses de Belfort, sous l'invocation de la Vierge (587 p.), de St-Fleurien et Doure (387 p.), de St-Pierre de Balach (64 p.), de St-Geniez-Lamillau (380 p.), et de St-Jean des Arades (87 p.).

Le château de Belfort est mentionné dans un acte de l'évêque de Cahors, Barthélemy de Roux, rédigé en 1272. — Au xiv^e siècle ce château appartenait à messire Ratier de Belfort qui se montra un des plus redoutables adversaires de la domination anglaise. — Bérald, seigneur de Belfort, figurait en 1442 au nombre des députés aux États généraux de Languedoc, convoqués à Montauban. — En 1491, Jean de Belfort, seigneur du Soulier, assistait à la cérémonie dans laquelle l'évêque Antoine d'Alamandi inaugura les huit chapellenies dont il avait doté sa cathédrale.

Anciennes mesures : Les mesures linéaires de Belfort étaient celles de Figeac ; les autres mesures étaient celles de Cahors.

BELFORT (moulin de), m. v., c. de Belfort.
BELIBENS, h., c. de Sauzet.
BELINAC, h., c. de Livernon.
BELLAGUET, i., c. de Vaillac.
BELLECHAGUE, h., c. de Sérignac.
BELLE-COMBE, m. e., c. de Fons.
BELLE-COMBE, h., c. de Fraysinet.
BELLECASTE, f., c. du Boulvé.
BELLECASTE, h., c. de Castelnaud.
BELLECASTE, h., c. de Fargues.
BELLEFAX, h., c. de Puy-l'Évêque.
BELLEFONT, m. e., c. de Maxou.
BELLEFOR, h., c. de Lhôpital.
BELLEGARDE, h., c. de Bèlaye.
BELLEMIRE, i., c. de Lacave.
BELLERASANNE, i., c. de St-Céré.
BELLEVUE, m., c. de Cahors.
BELLEVUE, h., c. de Cressensac.
BELLEVUE, i., c. de La Chapelle-Auzac.
BELLOGUE, h., c. de Vaillac.
BELLORELLE (la), i., c. de Belfort.
BELLUC, i., c. de Lalbenque.
BELMARAS, f., c. de Montcuq.

BLARS, c., cant. de Lauzès, arr. de Cahors. — ☒ de Marçillac. — Percept. de Cabrerets. — 5 (500 p.). — Débit de tabac.

Géographie : Superf. 2568 hect. — 523 hab. — Alt. moy. 315 m. — Cette c. se trouve sur le jurassique moyen ; plateau calcaire des plus secs du département.

Principaux v. et h. : Blars (277 hab.). Voies de c^m : Route dépe^e n^o 13, de Cahors à Figeac ; — chem. vic. de g. c^m n^o 17, de Cajarc à Labastide. — 7 chem. vic. ord.

Distances : au chef-l. de cant. 12 k. ; au chef-l. d'arr. et de départ. 38 k.

Curiosités : Grotte connue sous le nom de grotte du Robinet ou de Marçillac, bien qu'elle soit située sur le territoire de la c. de Blars. — Il existe de nombreuses descriptions de cette belle ca-

(1) En cours d'impression. — Prix 5 fr. Adresser les adhésions à M. Combarieu, architecte à la PRÉFECTURE, ou à M. Layton, imprimeur.

verne ; en parlant d'elle le subdélégué de Figeac s'exprimait ainsi au xviii^e siècle : « Marçillac est célèbre par une grotte du voisinage. Elle est située dans des rochers calcaires, elle est entièrement revêtu de stalactites d'albâtre, d'une sorte de spath transparent. Cette grotte s'étend à plus d'un quart de lieue sous la montagne ; on y admire la variété des figures, des formes, des colonnes et des grappes de stalactites ; il y a surtout une partie digne de la curiosité, c'est une voûte élevée à plus de 60 pieds de hauteur et soutenue par une seule colonne qu'on pourrait enlever pour en décorer une place publique de la capitale. » Ajoutons, qu'en proposant l'enlèvement de cette colonne et son transport à Paris, le subdélégué enthousiaste oublie d'indiquer les moyens à employer pour arriver au but désiré.

Statistique : 160 Electeurs. — 12 Cons. mun.

Principal des 4 cont. dir. 2540 fr. Revenus de la commune, 202 fr.

Instruction : Ecole c^{ie} laïque de garç. (35 élèves) ; — école c^{ie} congrég. de filles (40 élèves).

Produits agricoles : Céréales.

Commerce et Industries : 3 auberges-cabaret. — Foires les 23 mars, 23 juin, 23 octobre et 23 nov. — Fête patr., le 10 août.

Historique.

Pendant la Révolution. — C. de Blars, cant. de Cabrerets, district de Figeac.

Avant la Révolution. — La c^{ie} de Blars subdél. et de l'élection de Figeac, payait 3586 livres d'impositions ; ses charges locales ord. étaient de 140 livres. — Paroisse sous l'invocation de St-Laurent (463 p.).

Vers la fin du xiv^e siècle, les compagnies anglaises s'établirent dans la c. et se fortifièrent dans le petit hameau de Brasconnes. — A en croire les chroniqueurs du Quercy, Catherine de Médicis aurait fait exploiter les stalactites de la grotte de Marçillac ; cet albâtre servait à faire des objets d'art, dont cette reine ornait l'intérieur des palais royaux.

Anciennes mesures : Mêmes mesures qu'à Figeac.

BLASY, h., c. de Flaugnac.
BLATTE (la), h., c. de Montvalent.
BLAVIEL, i., c. de Labastide-Murat.
BLAY, h., c. de Rassiels.
BLAYOU, h., c. de St-Alauzie.

BOISSIÈRES, c., cant. de Catus, arr. de Cahors. — ☒ et ☒ de Mercuès. — Percept. de Maxou. — 5 (500 p.).

Géographie : Superf. 1282 hect. — 645 hab. — Alt. moy. 260 m. — Cette c. est placée sur le jurassique supérieur. — Nombreux bancs d'argiles, dont quelques-uns propres à la fabrication de la porcelaine.

Principaux v. et h. : Boissières (360 hab.) et Mas de Camp (294 hab.).

Cours d'eau : Ruisseaux de Brouilles, de Calamane et un affluent.

Voies de c^m : chem. vic. de g. c^m n^o 1, de Cahors à Gourdon ; — chem. vic. d'int. com. n^o 10, de Luzech à Pélaçoy ; — 4 chem. vic. ord.

Distances : au chef-l. de cant. 7 k. ; au chef-l. d'arr. et de départ. 14 k.

Statistique : 204 Electeurs. — 12 Cons. mun.

Principal des 4 cont. dir. 3684 fr.

Revenus de la commune, 198 fr. Instruction : Ecole c^{ie} laïque de garç. (44 élèves) ; — Ecole c^{ie} congrég. de filles (39 élèves).

Produits agricoles : Céréales, vin, pommes, fourrages, châtaignes.

Commerce et Industries : 5 moulins à farine sur les ruisseaux ; — 8 briqueteries, dont quelques-unes très importantes. — Fête patr., le 15 août.

Historique.

Pendant la Révolution. — C. de Boissières, cant. de Catus, district de Cahors.

Avant la Révolution. — La c^{ie} de Boissières (subdél. et élection de Cahors) payait 3827 livres d'impositions ; ses charges locales ord. étaient de 79 livres. — Paroisse sous l'invocation de St-Grégoire (669 p.).

Un magnifique château, détruit pendant la Révolution, existait à Boissières ; il appartenait à la famille de Durfort, une des plus anciennes de la province et l'on croit que c'est là que naquit Raymond de Durfort, troubadour célèbre du xii^e siècle. La branche de Durfort-Boissières commença, en 1362, par Raymond-Bernard de Durfort, dont un fils fut évêque de Langres. — Vers 1436, Bertrand de Boissières était un chef de routiers du parti anglais. — A la fin du xiv^e siècle, la famille des Durfort-Boissières possédait la seigneurie de Calamane. — En 1526, Jacques de Durfort était seigneur et baron de Boissières, de Salviac, de Léobard, de Gourdon, d'Uzech-des-Oules et de Peyrilles. — Jean-Marc de Durfort, comte de Boissières, baron de Gramat, seigneur de Thégra, St-Projet, etc., fut comblé de faveur par Louis XIV pour avoir organisé les troubles en Quercy, en 1707.

Anciennes mesures : Les mesures de Boissières étaient celles de Cahors.

BOISSIÈRES, h., c. de Gindou.
BOISSIÈRETTE, h., c. de Lherm.
BOISSIÈRETTE, v. c. de Marmignac.
BOISSOLES, h., c. de St-Germain.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse sueur abondante.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.



GRAINE DE LIN TARIN

Pharmacie, place des Petits-Fères, 9, PARIS

Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.

Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOÎTE FER-BLANC

La boîte: 1 fr. 30

DARTRES-DEMANGEAISONS-VICE DU SANG

POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr.

ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.

Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande.

Avis aux Familles.

Une salle d'asile laïque et payante est ouverte dans le quartier nord de Cahors, maison Garric, en face de la place Thiers. La Directrice de cet établissement M^{lle} Alphonsine Carrière, munie d'un brevet spécial pour la direction des établissements de ce genre et possédant déjà la pratique et l'habitude de cet enseignement reçoit tous les enfants proprement mis à partir de l'âge de 2 ans.

Elle serait disposée à recevoir dans sa maison un certain nombre de jeunes personnes qui désireraient travailler sous sa direction pour obtenir le diplôme de directrice de salles d'asile.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A.-G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

- 1^{er} prix, médaille d'ARGENT..... Nérac, 1877.
 - Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Italie, 1878.
 - 1^{er} prix médaille d'OR..... Agen, 1879.
- TUILES (sept modèles), BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments et jardins, Carrelage, Capes, Statues, Pots à fleurs, etc.
- Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.
Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.
N DEMANDE de bonsoyeurs, Moteurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, coupes, suspensions, statues et ornements divers.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Etranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafons. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

A VENDRE

BONNE OCCASION des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, Chez M. Douyssel, route Capetang, Béziers (Hérault).

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN

Sommaire politique et financier — Etudes sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Echéances des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2^{fr.} LA PREMIÈRE ANNÉE

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Taitbout — Paris

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, MALADIES DE LANGUEUR sont heureusement combattus par le

VIN IODÉ DE MORIDE
Préparé au vieux Maïaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur diurétique, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage PHILLES DE POULX DE MORIDE et LIQUÈRE DE POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Mellitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue La Bruyère, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 5 fr.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, catarrhes urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales pharmaciens et droguistes

Sucre de Maïs.

Dépôt spécial des fabriques du Nord chez Théodore DANEY et fils, 29, rue Rousselle. Livre avec instruction d'emploi trouve le sucrage des vins et la fabrication des seconds vins. Entrepôt de sucres bruts de canne.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

1 FRANC par AN

90,000 Abonnés

Le Moniteur

des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

DELPECH
COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,
A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zinc ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zinc et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

A VENDRE
EN BLOC OU EN PARCELLES

La PROPRIÉTÉ de M. Chalvet, médecin et maire de Montfaucon, consistant en un très bel Hôtel situé à Labastide-Morat, connu sous le nom d'Hôtel de la Poste, ancien Hôtel Faurie, très achalandé. Cet Hôtel se compose de trois grandes Chambres au rez-de-chaussée destinées à recevoir les clients, de douze Chambres à coucher, d'une belle Cave et d'une vaste Écurie. Le tout en très bon état. Tous les meubles et effets mobiliers sont compris dans la vente.

S'adresser à M. VILARD, expert-géomètre à St-Cirq-Bel-Abre, qui en consentira la vente à des prix très modérés tous les jours à son domicile et le 26 septembre mois courant à Labastide au susdit Hôtel du Midi.

Toutes facilités pour les paiements.